



Le service AGEFOS PME

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION DES ENTREPRISES « moins de 10 salariés »

⇒ Vous envisagez d'envoyer
Un salarié en formation...

Libérez-vous des contraintes...

⇒ AVANT LE DEMARRAGE DE LA FORMATION :

Pour simplifier la gestion administrative de ce stage, pensez à :

- Demander le **programme détaillé** du stage à l'organisme sélectionné,
- Exiger de cet organisme son **numéro d'activité** (en l'absence de ce numéro, la formation ne pourra pas être imputée sur votre budget),
- Indiquer à l'organisme de formation que **votre budget est géré par AGEFOS PME**,
- **Ne rien payer à l'inscription**, ni tout au long du stage.

- 1 Demandez à AGEFOS PME un formulaire de Demande de Gestion d'Action (DGA) ou téléchargez-le sur notre site.
- 2 Retournez à AGEFOS PME ce document complété, accompagné du programme détaillé de la formation,
- 3 AGEFOS PME vérifie l'imputabilité de l'action et vous informe :
 - du montant pris en charge AGEFOS PME
 - du montant du cofinancement restant à votre chargeAGEFOS PME vous adresse alors le bordereau d'appel de fonds,
- 4 A réception de votre chèque de cofinancement, AGEFOS PME vous confirmera la prise en charge et enverra un contrat de prestation de services à l'organisme de formation avec la liste des pièces qu'il devra ensuite fournir à l'issue du stage à l'AGEFOS PME.

⇒ A L'ISSUE DE LA FORMATION :

- 5 A réception des pièces fournies par l'organisme de formation, AGEFOS PME lui règle directement le coût total de la formation et possibilité de remboursement des salaires à l'entreprise selon les accords de branches professionnelles.

⇒ **EN CAS D'ANNULATION**, nous vous remercions de nous tenir informés.

AGEFOS PME examinera au cas par cas les dossiers arrivant après le démarrage de la formation et, en tout état de cause, les demandes de formation de l'année en cours ne seront pas prises en charge au-delà du 31 janvier de l'année suivante.



⇒ VOS RESSOURCES POUR LA FORMATION EN 2011

En nous confiant la gestion globale de votre plan de formation, nous pourrions vous accompagner à hauteur de **2 000 € HT par an, uniquement pour les coûts pédagogiques** :

Coût Pédagogique total HT : pris en charge à 40 %

L'ensemble de ces financements est proposé dans la limite des fonds disponibles et dans le respect des textes en vigueur

■■■ **Contactez nous** ■■■

AGEFOS PME MARNE

03 26 83 50 99
Alain SESS
Chantal HAMIAUX

ases@agefos-pme.com
chamiaux@agefos-pme.com

AGEFOS PME ARDENNES

03 24 56 24 55
Christopher COUSINA
Sylvia VAUTIER

ccousina@agefos-pme.com
svautier@agefos-pme.com

AGEFOS PME AUBE

03 25 71 79 10
Emmanuel NAVARRO
Nadine STEFAN

enavarro@agefos-pme.com
nstepan@agefos-pme.com

AGEFOS PME HAUTE-MARNE

03 25 56 32 81
Gaëlle LEGER DA FONSECA
Isabelle TAMISIER

gleger@agefos-pme.com
itamisier@agefos-pme.com